



Commune de
MOIDIEU-DÉTOURBE

115 Route du Vernéa
38440 MOIDIEU DÉTOURBE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRÊTÉS DU MAIRE

N°	Objet
2024-D-001	Délégation de signature pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-4-1 III et IV, relatif à la mise à disposition des services d'un EPCI à ses communes membres et prévoyant la possibilité pour le Maire de donner délégation de signature au chef du service mis à disposition ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 423-1 relatif à la délégation de signature dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme où le maire compétent en matière d'application du droit des sols peut déléguer sa signature à ses agents chargés de l'instruction ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communautaire dans le domaine de l'instruction des autorisations d'urbanisme et plus encore avec la mise en place de la dématérialisation, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature aux agents de la communauté de Vienne Condrieu Agglomération concernés ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à :

- Mme Virginie PAQUIEN, Directrice Générale,
- Mme Anne ORARD, Directrice Générale des Services Techniques,
- M. Samuel RIBLIER, Directeur Général adjoint des services,
- Mme Isabelle FONTVIEILLE, Directrice de l'Aménagement Urbain,

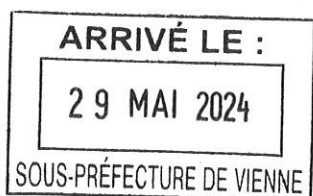
Ainsi qu'aux agents en charge de l'instruction :

- Mme Alexandra PERDRIX, responsable du service ADS,
- M. Michel VALLIN, adjoint au chef de service - instructeur ADS,
- Mme Anne BERTOLO, instructeur ADS,
- Mme Domitille FONTAINE, instructeur ADS,
- Mme Sandra HEURTEBISE, instructeur ADS,
- Mme Elodie PORCHERON, instructeur ADS,
- Chrystèle ROBIC, instructeur ADS,
- Mme Sophie RUT, instructeur ADS,
- Mme Claire MAILLARD, assistante ADS,

Pour les actes et documents d'instruction des autorisations d'urbanisme (majoration de délais, demande de pièces, consultation de services...) de la commune de Moidieu-Détourbe.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation est adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Vienne.



Fait à Moidieu-Détourbe, le 23 mai 2024

Le Maire,

Christian PETREQUIN

